

Commune de VINASSAN

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 Avril 2016

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	23
Date remise convocation et affichage		
31/03/2016		
Vote		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0

L'an deux mille seize et le 7 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

Présents : ALDEBERT Didier, GARRABE Christian, IMBERNON Marie, FUERTES Victor, BARRAU Sylvie, GARCIA Gérard, RESSEGUIER Nadine, BATIGNE Gérard, PELOUZE Perrine BACABE Jean Paul BONNET Michèle, GRANAL Gilles, SENEGAS Michel, JAILLET Evelyne (à compter de 18h45), CAYRE Katia, FRATICOLA Gérard, FOURGOUS Anne Marie, OURNAC Jean Louis, CODINA Emmanuelle, ARDOUREL Jean Michel

Représentés: ARTAUD Stéphane procuration à OURNAC Jean Louis
 JAILLET Eveline procuration à RESSEGUIER Nadine jusqu'à 18 h 45
 VANDAELE Valérie procuration à IMBERNON Marie
 BENCE Fabienne procuration à PELOUZE Perrine

Secrétaire de séance : PELOUZE Perrine

En ouverture de séance, l'assemblée adopte le compte rendu de la réunion du 25 février 2016.

2016 006 Vote du compte administratif 2015

Monsieur ALDEBERT présente les résultats du compte administratif relatif aux dépenses et aux recettes de l'exercice 2015.

Ces résultats peuvent se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Recettes	1 972 409.47
Reprise des excédents	223 952.11
Dépenses	<u>- 1 564 472.60</u>
Résultat 2015	631 888.98

INVESTISSEMENT

Recettes	640 899.70
Reprise des excédents	- 160 896.45
Dépenses	<u>- 634 145.91</u>
Résultat 2015	- 154 142.66

Compte tenu des résultats et de l'affectation obligatoire d'une partie de l'excédent à l'équilibre de l'investissement, 477 746.32€ restent disponibles pour être affectés lors du vote du budget 2016.

Après présentation du document chapitre par chapitre, Monsieur le Maire quitte le Conseil Municipal. Ce dernier sous la présidence de Gérard FRATICOLA adopte à l'unanimité le compte administratif 2015. Monsieur ALDEBERT rejoint l'assemblée et remercie les élus pour leur confiance.

2016 007 Vote du compte administratif budget annexe de la Gendarmerie

Monsieur le Maire présente les résultats 2015 du budget annexe de la Gendarmerie qui peuvent se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Pas de recettes ou dépenses réalisées en 2015.

Reprise du déficit de fonctionnement -1560€

INVESTISSEMENT

Recettes	851 122.86
Reprise des excédents	- 1 334.39
Dépenses	<u>158 364.94</u>
	691 423.53

Cet excédent 2015 sera intégralement affecté aux dépenses d'investissement 2016.

Après présentation du document, chapitre par chapitre, Monsieur le Maire quitte le Conseil Municipal. Ce dernier sous la présidence de Gérard FRATICOLA adopte à l'unanimité le compte administratif 2015 du budget de la Gendarmerie.

Monsieur ALDEBERT est invité à rejoindre l'assemblée.

2016 008 Vote des comptes de gestion 2015

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion du receveur Municipal pour l'exercice 2015 qui reprennent les écritures comptables du budget communal et du budget annexe de la Gendarmerie. Ces comptes correspondent à l'identique avec ceux des comptes administratifs.

Ils prennent en compte les variations comptables du patrimoine. Pour 2015 le total de l'actif immobilisé est de 12 965 816€ contre 12 473 705€ en 2014. Il est de 963 576€ pour la Gendarmerie.

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

2016 009 Vote des taux communaux d'imposition 2016

L'état de notification des taux d'imposition 2016 est présenté à l'assemblée. Le produit fiscal attendu est de 998 988€ sans les allocations de compensation. Il est proposé de reconduire les mêmes taux d'imposition qui restent stables depuis 2010.

Le Conseil adopte à l'unanimité le maintien des taux communaux comme suit :

Taxe habitation : 16.59%

Taxe foncier bâti : 27.09%

Taxe foncier non bâti : 76.62%

2016 010 Vote du budget primitif 2016

Le projet de budget primitif 2015 se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

011 Charges à caractère général	438 274
012 Charges de personnel	929 350
023 Virement en section d'investissement	685 821
65 Autres charges de gestion courante	247 100
66 Charges financières	71 350
67 Charges exceptionnelles	<u>2 000</u>
	2 373 895

RECETTES

002 Excédent exercice antérieur	477 746
013 Atténuation des charges	25 000
70 Produits des services	46 500
73 Impôts et taxes	1 288 400
74 Dotations et participations	465 189
75 Autres produits de gestion	30 500
72 Travaux en régie	<u>40 560</u>
	2 373 895

INVESTISSEMENT

Dépenses

Remboursement Capital Emprunts	138 200
Opérations d'ordres	154 143
Dépenses nouvelles	<u>711 195</u>
	1 003 538

Recettes	
Opérations d'ordres	154 143
Virement de la section d'investissement	685 821
Recettes nouvelles	<u>163 574</u>
	1 003 538

Monsieur le Maire fait remarquer que l'équilibre du budget a pu être atteint sans faire appel à des emprunts et sans faire appel à l'augmentation des taux communaux.

Le désengagement de l'état estimé à plus de 30 000€ est compensé par un contrôle quotidien et assidu des dépenses.

Accord unanime de l'assemblée pour adopter le budget primitif 2016.

2016-011 Vote du budget primitif annexe de la Gendarmerie

Ce budget s'équilibre sans faire appel à des fonds du budget principal de la Commune comme suit :

Fonctionnement	11 560€
Investissement	3 861 282.53€

Le document est unanimement adopté par le Conseil.

2016-12 Ouverture ligne de trésorerie sur le budget annexe de la Gendarmerie

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une ligne de trésorerie ou un prêt relais sera nécessaire pour faire le lien entre le moment du paiement des factures et le versement effectif du remboursement de la TVA ou des subventions. Le planning de trésorerie laisse apparaître un besoin sur une période maximale de 12 mois avec un maximum de 1 000 000€. Le taux actuel de cette ligne de trésorerie est de l'ordre de 1.29% et les intérêts seront supportés sur le budget annexe.

L'assemblée à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à mettre en place cette ligne de trésorerie.

2016-13 Convention de mise à disposition de locaux entre le Grand Narbonne et l'association Maison de la Clape

Il est rappelé le partenariat mis en place avec la communauté d'agglomération du Grand Narbonne pour implanter dans les locaux de la Maison de la Clape une maison de parcours touristique dans le cadre du projet « Grand Narbonne, destination Européenne d'Excellence ».

Le Conseil autorise le Maire à finaliser cette mise à disposition de locaux par une convention qui prend en compte l'ensemble des intérêts en présence entre le Grand Narbonne, le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise qui animera les lieux et l'association « Maison de la Clape » qui conserve son siège social dans ces locaux.

2016-014 Approbation du compte rendu financier annuel d'Alenis dans le cadre de la construction de la Gendarmerie.

Monsieur Christian GARRABE, adjoint au Maire informe le Conseil que dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage confiée à la Société d'Aménagement du Grand Narbonne ALENIS pour la réalisation de la Gendarmerie, il convient d'approuver le compte rendu financier annuel 2015 qui dresse l'état d'avancement de l'opération en terme administratif, technique et financier.

Ce document reprend notamment les différentes étapes de l'appel d'offre et des négociations réalisées pour fixer le montant des dépenses à engager fixé à 4 538 701.20€ TTC.

Un avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage public est adopté pour prendre en compte ce nouveau montant des dépenses.

2016-015 Acquisition terrain au lieu-dit Les Crouzets

Monsieur le Maire rend compte des démarches auprès de Monsieur DRUETTA René qui souhaite vendre une parcelle de 3030m² au lieu-dit les Crouzets.

Il existe une opportunité d'acquérir cette parcelle pour un montant de 3030€ hors frais de notaire.

Cette parcelle jouxte des terrains communaux et cette acquisition rentrerait dans le cadre de la valorisation des espaces naturels de la Commune et dans la lutte contre la « cabanisation ». Il précise que les exploitants agricoles ne sont pas intéressés par ce terrain.

Accord du conseil pour l'acquisition de cette parcelle. L'acte authentique sera élaboré par l'office notarial de Fleury d'Aude. Les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget 2016.

2016-016 Subvention pour classe de neige

Monsieur le Maire propose à l'assemblée qui l'accepte de participer financièrement à une classe de neige organisée les 15 et 16 février 2016 pour les élèves de CE1 et CP de l'école primaire.

Comme les années précédentes, il propose une aide à hauteur de 15€ par élève, soit 615€.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

2016-017 Autorisation implantation de ruchers

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de Monsieur OURNAC Jean Paul, apiculteur de Narbonne qui souhaite implanter des ruches (11) sur des terrains communaux.

Dans le cadre de la conservation de la biodiversité, il propose de donner une suite favorable à cette demande qui concerne les terrains communaux situés aux lieux dits « le Pied Blanc » et « l'Arboretum ». Cette autorisation est valable 1 an reconductible dans la limite de 3 ans, le serait à titre gratuit et dans le respect d'une convention portant occupation du domaine privé de la Commune.

Accord du Conseil Municipal

2016-018 Participation au Marché Public du Centre De Gestion pour les assurances statutaires

Le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale lance un appel d'offre groupé pour souscrire un contrat d'assurance couvrant les risques statutaires des fonctionnaires (arrêt de travail).

L'assemblée donne son accord pour adhérer à cette démarche.

Cette adhésion n'engage nullement la commune quant à la décision d'adhérer au contrat d'assurance qui sera retenu, notamment si les conditions obtenues au terme de la consultation ne nous convenaient pas par rapport au contrat actuel.

2016-019 Convention bail à ferme pour l'installation d'un éleveur berger

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de mise à disposition de parcelle communale pour Madame Bérangère CARLOS, éleveuse bergère à Fleury d'Aude.

Les parcelles concernées sont situées dans le massif de la Clape sur environ 14 hectares en bordure de l'autoroute. Cette mise à disposition offre de nombreux avantages tels que l'entretien des parcelles, la diminution des risques d'incendie et dynamiser le territoire grâce à l'installation d'une agricultrice et le maintien du pastoralisme.

Il présente un contrat de bail à ferme qui définit les conditions de mise à disposition des parcelles, la durée (9 ans) et la redevance annuelle (14€).

L'assemblée approuve cette démarche et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

2016-020 Prolongation contrat avec le Centre De Gestion pour mise à disposition de personnel

Par délibération du 25 février 2016, une convention a été adoptée pour faire appel au centre de gestion et à son service de mise à disposition de personnel pour remplacer un agent titulaire, victime d'un accident de travail.

L'arrêt de travail de cet agent étant prolongé au minimum jusqu'au 18 avril 2016, le Conseil autorise le Maire à renouveler la convention avec le CDG jusqu'à la reprise effective de l'agent titulaire.

2016-021 Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Par décision du 1^{er} Avril 2016, un marché à procédure adaptée a été conclu avec l'entreprise COLAS pour la réfection des trottoirs de la rue de la distillerie pour un montant HT de 12 875€. Cette décision s'inscrit dans le cadre des marchés à bon de commande 2014/2017.

La séance est levée à 20h15.